



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des finances publiques**

Le mercredi 9 mars 2005 — Vol. 38 N° 79

Élection du président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des finances publiques

Le mercredi 9 mars 2005 — Vol. 38 N° 79

Table des matières

Élection du président, M. Sam Hamad

1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée

M. Raymond Bernier

M. François Legault

Le mercredi 9 mars 2005 — Vol. 38 N° 79

Élection du président

(Neuf heures trente-trois minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Alors, bonjour, chers collègues. Je constate qu'il y a quorum. Je déclare ouverte la séance de la Commission des finances publiques. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, au début de la présente législature, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon les dispositions de l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président,
M. Sam Hamad**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Montmorency.

M. Bernier: Alors, merci, M. le Président. Je dois dire que je suis très heureux, ce matin, d'être de retour à la Commission des finances publiques, pour avoir l'opportunité de faire une proposition pour le poste de président. Donc, je propose que le député de Louis-Hébert soit nommé président de la Commission des finances publiques, M. Sam Hammad.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Legault: Ça va nous faire plaisir de collaborer avec le député de Louis-Hébert.

Le Président (M. Bissonnet): Je déclare donc le député de Louis-Hébert président de la Commission des finances publiques. Et je vous souhaite un bon mandat, M. le Président. Bonne chance dans votre travail.

La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Passez une bonne journée.

(Fin de la séance à 9 h 34)